



SERQUEUX

→ **MERCREDI SEMAINE PAIRE**
(13 levées pour 1 année entière)
→ **JEUDI SEMAINE IMPAIRE**
(pas de limite de levées)

Merci de sortir vos déchets la veille au soir



Janvier 2020							Février 2020							Mars 2020							Avril 2020										
n°	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	n°	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	n°	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	n°	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
1			1	2	3	4	5	5					1	2	9						1	14			1	2	3	4	5		
2	6	7	8	9	10	11	12	6	3	4	5	6	7	8	9	10	2	3	4	5	6	7	8	15	6	7	8	9	10	11	12
3	13	14	15	16	17	18	19	7	10	11	12	13	14	15	16	11	9	10	11	12	13	14	15	16	13	14	15	16	17	18	19
4	20	21	22	23	24	25	26	8	17	18	19	20	21	22	23	12	16	17	18	19	20	21	22	17	20	21	22	23	24	25	26
5	27	28	29	30	31			9	24	25	26	27	28	29	13	23	24	25	26	27	28	29	18	27	28	29	30				
																14	30	31													

Mai 2020							Juin 2020							Juillet 2020							Août 2020										
n°	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	n°	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	n°	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	n°	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
18					1	2	3	23	1	2	3	4	5	6	7	27			1	2	3	4	5	31						1	2
19	4	5	6	7	8	9	10	24	8	9	10	11	12	13	14	28	6	7	8	9	10	11	12	32	3	4	5	6	7	8	9
20	11	12	13	14	15	16	17	25	15	16	17	18	19	20	21	29	13	14	15	16	17	18	19	33	10	11	12	13	14	15	16
21	18	19	20	21	22	23	24	26	22	23	24	25	26	27	28	30	20	21	22	23	24	25	26	34	17	18	19	20	21	22	23
22	25	26	27	28	29	30	31	27	29	30						31	27	28	29	30	31			35	24	25	26	27	28	29	30
																								36	31						

Septembre 2020							Octobre 2020							Novembre 2020							Décembre 2020										
n°	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	n°	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	n°	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	n°	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
36		1	2	3	4	5	6	40				1	2	3	4	44							1	49		1	2	3	4	5	6
37	7	8	9	10	11	12	13	41	5	6	7	8	9	10	11	45	2	3	4	5	6	7	8	50	7	8	9	10	11	12	13
38	14	15	16	17	18	19	20	42	12	13	14	15	16	17	18	46	9	10	11	12	13	14	15	51	14	15	16	17	18	19	20
39	21	22	23	24	25	26	27	43	19	20	21	22	23	24	25	47	16	17	18	19	20	21	22	52	21	22	23	24	25	26	27
40	28	29	30					44	26	27	28	29	30	31	48	23	24	25	26	27	28	29	53	28	29	30	31				
																49	30														

-collecte en Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) le 11 novembre

-collecte recyclable le 21 mai

Pour vos questions ou remarques, merci de joindre la SIEOM au 02 35 90 92 64.



IPNS-Ne pas jeter sur la voie publique.

N°2019-3



Chères Sarcophagiennes, Chers Sarcophagiens,

Voici le dernier bulletin de l'année, tout d'abord quelques mots sur les travaux de modernisation de la ligne Serqueux-Gisors : ceux de la voirie arrivent à leur fin doucement. En effet, comme vous avez pu le constater cela change quelque peu le paysage de la commune, nous veillons chaque jour à la bonne tenue des travaux et la sécurité de tous à leurs abords.

L'année 2019, a été riche en événements et manifestations, notamment organisés par les associations qui œuvrent pour animer la commune, nous tenons à les remercier.

Nous vous souhaitons à tous d'excellentes fêtes de fin d'année, et vous convions à la cérémonie des vœux le 13 janvier 2020 à 18h30 !

A bientôt

L'équipe municipale.



Image de synthèse de la future mairie.

Informations pratiques

Ouverture de la mairie : de 9h à 10h les lundis, mardis, jeudis et vendredis ; et de 17h à 19h les mardis (sauf vacances scolaires) et vendredis.

Horaires de la déchèterie (du 2 novembre au 31 mars): le lundi de 13h30 à 16h45 et du mercredi au samedi de 10h à 11h45 et de 13h30 à 16h45.

Horaires du bureau de poste :

- du lundi au jeudi de 13h45 à 16h30.
- le vendredi de 13h15 à 16h15.

LUTTE CONTRE LE BRUIT : l'utilisation d'engins motorisés de jardinage ou bricolage est autorisée de la façon suivante :

-les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30

-les samedis de 9h00 à 12h et de 14h à 19h00

-les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Centre de loisirs.

Inscriptions pour les vacances d'hiver :

Le 18 janvier 2020

de 9h à 12h et de 14h à 16h

Les 20, 21, 23 et 24 janvier 2020

de 13h30 à 15h30

IMPORTANT : chaque propriétaire d'animaux est responsable de ceux-ci. Il est donc important de surveiller vos animaux afin d'éviter les gênes pour les voisins, mais aussi leur errance.

Tarifs de la location de la salle polyvalente.

		Tarifs	
1ère journée		250 €	
2ème journée consécutive		140 €	
Vin d'honneur		60 €	
Conférence		60 €	
Exposition - vente (totalité à régler avant le jour de l'expo)		600€	
Forfait poubelles		15 €	
			Vaisselle
	Location de vaisselle par personne (le prix tient compte de l'ensemble de la vaisselle nécessaire pour une personne : assiette + couverts + verres...)		1 €
	Verre à l'unité (vin d'honneur)		0.20 €

Une caution de 390 € sera réclamée à la remise des clés.

- Pour les associations hors commune et personnes de la commune : un acompte de 50 % sur la totalité de la location sera demandé

- Pour les personnes hors commune : réservation 45 jours minimum avant la date de la manifestation ainsi que règlement de la totalité de la location

Ça bouge à Serqueux !

Vie associative et action sociale :



Depuis le dernier bulletin municipal, les associations ont œuvré pour animer la commune. Nous citons le comité des fêtes avec les 100 ans de ce dernier et sa traditionnelle poule aux dominos les ateliers de Serqueux Loisirs qui ont toujours un succès, les lotos de l'association grandir en s'amusant qui affichent toujours complets, les repas d'automne et de Noël ainsi que le thé dansant du club de la joie de vivre dans la gaieté et la bonne humeur. Et, ce fût aussi la remise des prix du concours annuel des maisons fleuries et la distribution des colis de Noël.

Quelques photos retracent l'ensemble de ces manifestations :



État Civil



Bienvenue à Louise dernière née de la commune.

Nous félicitons également Mélanie et Steeven BOURGETEL et Elodie et Franck MALLARD qui se sont unis cette année.

Nous présentons nos condoléances aux familles de Marie-Rose ABRAHAMME épouse MAZURE, Colette BIOT épouse GREMONT, Emmanuel BUQUET, Claude DELISLE, Michel HUCHER, Janine LEDOUX & Patrice LEUILLIER.

Le brûlage des déchets à l'air libre est interdit : questions réponses.

Pourquoi cette interdiction ?

Au-delà des possibles troubles de voisinage (nuisances d'odeurs ou de fumées) ou des risques d'incendie, le brûlage des déchets (plastiques notamment mais aussi déchets verts) est fortement émetteur de polluants. Parmi ces polluants, se trouvent des particules mais aussi des composés cancérigènes comme les HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques) et le benzène.

Quels sont les déchets concernés par cette situation ?

Ce sont les déchets verts (tontes de pelouses, tailles de haies et d'arbustes, résidus d'élagage, de débroussaillage, d'entretien de massifs ...), les autres déchets ménagers et assimilés et les déchets des activités économiques.

Qui doit respecter cette interdiction ?

Toute personne (particuliers, entreprises, collectivités territoriales) produisant des déchets

En cas de non-respect, une contravention de **450 euros** peut être appliquée (article 131-13 du nouveau code pénal)